



Ministère de l'Éducation Nationale



Ministère de la Femme, de la Famille,
du Genre et de la Protection des
Enfants



Agence Nationale de la Petite Enfance et de
la Case des Tout-Petits



Signature de l'accord de financement entre KOICA et l'UNICEF pour la mise en œuvre du Programme Conjoint sur le Développement de la Petite Enfance au Sénégal, intitulé

« Développement Intégré de la Petite Enfance au Sénégal (2019-2023) : Premiers apprentissages et préparation scolaire du jeune enfant »

Mercredi 16 octobre 2019 à 11h00, Salle de conférence du Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE)

Note d'introduction

L'agence coréenne de coopération internationale (KOICA) met à la disposition du Sénégal un financement de près de 4 millions USD visant à contribuer à la réalisation de la composante de la stratégie nationale pour le secteur Education et Formation (PAQUET-EF 2018-2030) relative au développement intégré de la petite enfance et au déploiement d'offres d'éducation préscolaire de qualité.

A travers cette composante, l'Etat du Sénégal ambitionne d'accroître la proportion d'enfants âgés de 3 à 5 ans bénéficiaires d'offres de préscolarisation de 17.8% (en 2018) à 37.5% d'ici 2023, et d'assurer progressivement au moins une année de préscolarisation pour tous les enfants âgés de 5 ans avant qu'ils n'intègrent l'école élémentaire.

A ce titre, ce Programme sera exécuté en étroite collaboration avec le MFFGPE, l'Agence nationale de la petite enfance et de la case des tout-petits et le Ministère de l'Éducation nationale.

Cette cérémonie de signature de l'accord de financement entre KOICA et l'UNICEF fait suite à la signature, en juillet 2019, d'une lettre d'entente entre KOICA et le MFFGPE, pour la mise en œuvre d'un Programme Conjoint Gouvernement du Sénégal-Système des Nations-Unies coordonné par l'UNICEF avec l'appui de UNOPS pour les activités de construction.

Ce Programme Conjoint entend appuyer le renforcement du système éducatif au niveau national à travers une meilleure prise en compte de la composante préscolaire dans les systèmes d'information et d'évaluation, et prévoit des interventions dans les deux régions de Saint Louis et de Louga, au bénéfice d'environ 40,000 bénéficiaires : enfants, parents, éducateurs, et administrateurs.

Ce Programme prévoit notamment la construction de 8 Cases des Tout-Petits, le déploiement de 58 nouvelles structures d'éducation préscolaire en partenariat avec les collectivités locales, l'équipement d'au moins 120 structures d'éducation, et la formation de 600 éducateurs actuellement dépourvus de diplôme pédagogique, ainsi que le renforcement des capacités de 400 comités de gestion. Le Programme conjoint facilitera également l'intégration d'activités de stimulation précoce et de soins attentifs ciblant les jeunes enfants à travers les structures sanitaires, les programmes communautaires et d'éducation parentale, ainsi que les dispositifs de protection de l'enfance.